



RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- ✓ l'**IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** versée mensuellement. L'IFSE constitue l'indemnité principale et qui regroupe la plupart des indemnités, et primes actuelles.
- ✓ le **CIA**, Complément Indemnitare Annuel, est **une part variable** versée en une seule fois en décembre. Le CIA remplace les soldes de fin d'année.

En plus, vous continuez de toucher mensuellement, les sujétions liées au temps de travail, les heures supplémentaires, les Indemnités diverses, les travaux insalubres, les astreintes et permanences, les frais de mission, la NBI, la GIPA. Ces éléments de rémunération continueront à être versés.

Pour la **CFDT** l'**avantage** pour les agents de passer au RIFSEEP c'est :

- ✓ **Aucune perte** par rapport à aujourd'hui,
- ✓ La **garantie d'une augmentation des primes chaque année**, plus besoin d'attendre un changement d'échelon,
- ✓ **Aucune retenue sur les primes en cas d'arrêt maladie inférieur à 90 jours** grâce à la fin de l'abattement au 1/30^{ème} dès le 1^{er} jour d'arrêt maladie (abattement à partir du 91^{ème} jour d'arrêt),
- ✓ Une **revalorisation** des primes lors de chaque changement de grade.



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**